



# COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Nantes, le mercredi 17 octobre 2018

## Soulvache : électeurs et électrices sont appelés aux urnes les dimanches 25 novembre et 2 décembre

A la suite de la démission du maire de Soulvache et en raison du caractère incomplet du conseil municipal, une élection partielle complémentaire s'impose. Les électeurs et électrices sont convoqués à un nouveau scrutin qui aura lieu le dimanche 25 novembre, pour le premier tour, et le dimanche 2 décembre, en cas de second tour, pour procéder à l'élection partielle complémentaire de 4 conseillers municipaux au scrutin pluri nominal majoritaire à deux tours.

Le scrutin sera ouvert à 8h00 et clos le même jour à 18h00. Ce scrutin de liste à deux tours permettra d'élire 4 conseillers municipaux. En absence de majorité absolue au premier tour, il sera procédé à un second tour de scrutin le dimanche 2 décembre 2018 aux mêmes heures.

### Les déclarations de candidatures

Les déclarations de candidatures seront reçues à la sous-préfecture de Châteaubriant-Ancenis, 14, rue des Vauzelles à Châteaubriant (44110) :

- à compter du mardi 6 novembre 2018 à partir de 09h00 jusqu'au jeudi 8 novembre 2018 à 18h00, pour le premier tour.
- à compter du lundi 26 novembre à partir de 9h00, pour se terminer le mardi 27 novembre 2018 à 18h00, en cas de second tour.

### La campagne électorale

Pour le premier tour, la campagne électorale sera ouverte le lundi 12 novembre et sera close le samedi 24 novembre à minuit.

En cas de second tour, la campagne électorale sera ouverte le lundi 26 novembre et sera close le samedi 1er décembre à minuit.

**Retrouvez toutes les informations relatives à ce scrutin et notamment les modalités de dépôt de candidatures sur [le site internet de la préfecture de la Loire-Atlantique](#).**

### Préfecture de la Loire-Atlantique

6 quai Ceineray - BP 33515  
44 035 NANTES

### Service de la communication interministérielle

02 40 41 20 91 / 92

[pref-communication@loire-atlantique.gouv.fr](mailto:pref-communication@loire-atlantique.gouv.fr)

[www.loire-atlantique.gouv.fr](http://www.loire-atlantique.gouv.fr)

